

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex
478 834 930 R.C.S. CAEN

ELEMENTS FINANCIERS 2012

3^{ème} Partie - Pages 2 à 48

- COMPTES ANNUELS AU 31/12/2012	2 à 46
- LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	47 A 48

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2012

approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2013

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées	145 404	111 788
Caisse, banques centrales	69 242	60 942
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	60 606	40 393
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	15 556	10 453
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	1 123 346	1 031 751
Opérations avec la clientèle (Note 4)	11 495 190	11 456 253
Opérations sur titres	627 845	609 229
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	385 619	383 438
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	242 226	225 791
Valeurs immobilisées	758 943	746 714
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	639 597	635 835
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	8 520	8 585
Immobilisations incorporelles (Note 7)	3 582	3 675
Immobilisations corporelles (Note 7)	107 244	98 619
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	386 403	345 488
Autres actifs (Note 8)	183 767	169 494
Comptes de régularisation (Note 8)	202 636	175 994
TOTAL ACTIF	14 537 131	14 301 223

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées	3 457	1 414
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	3 457	1 414
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	7 694 511	7 999 393
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	3 982 427	3 390 797
Dettes représentées par un titre (Note 12)	698 140	824 634
Comptes de régularisation et passifs divers	249 074	248 952
Autres passifs (Note 13)	77 829	82 439
Comptes de régularisation (Note 13)	171 245	166 513
Provisions et dettes subordonnées	257 269	272 298
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	143 148	166 421
Dettes subordonnées (Note 18)	114 121	105 877
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	28 000	15 000
Capitaux propres hors FRBG : (Notes 19 et 20)	1 624 253	1 548 735
Capital souscrit	130 993	130 993
Primes d'émission	210 363	210 363
Réserves	1 197 525	1 122 889
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	85 372	84 490
TOTAL PASSIF	14 537 131	14 301 223

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS	2 025 771	2 530 268
Engagements de financement (Note 27)	1 398 718	1 899 856
Engagements de garantie (Note 27)	625 144	628 368
Engagements sur titres (Note 27)	1 909	2 044

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS REÇUS	3 350 339	3 197 439
Engagements de financement (Note 27)	850 000	850 152
Engagements de garantie (Note 27)	2 498 430	2 345 243
Engagements sur titres (Note 27)	1 909	2 044

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés (Note 32 et 33)	539 141	520 159
Intérêts et charges assimilées (Note 32)	-317 664	-318 120
Revenus des titres à revenu variable (Note 33)	5 600	31 259
Commissions (produits) (Note 34)	197 224	200 798
Commissions (charges) (Note 34)	-28 177	-29 359
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 35)	1 444	444
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 36)	3 609	-1 084
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 37)	640	535
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 37)	-2 216	-3 011
PRODUIT NET BANCAIRE	399 601	401 621
Charges générales d'exploitation (Note 38)	-219 355	-211 770
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-11 538	-11 153
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	168 708	178 698
Coût du risque (Note 39)	-20 299	-18 995
RESULTAT D'EXPLOITATION	148 409	159 703
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 40)	-4 333	-8 733
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	144 076	150 970
Résultat exceptionnel (Note 41)	0	0
Impôt sur les bénéfices (Note 42)	-45 704	-51 480
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-13 000	-15 000
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	85 372	84 490

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Normandie, 100 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et ceux d'un fonds dédié « ELSTAR ».

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Normandie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Normandie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale de Normandie sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Normandie au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Contrairement à 2011, la Caisse Régionale de Normandie n'a pas perçu de dividendes de la SAS La Boétie en 2012 (17,2 M€ en 2011).

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2012

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Normandie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales et du fonds dédié ELSTAR dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Normandie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Normandie est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Le règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894, applicable depuis le 1^{er} janvier 2012, ne concerne pas la Caisse régionale de Normandie.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Normandie s'élève à 80 696 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 76 347 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, par rapport à l'encours total de crédits comptabilisé au bilan, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Normandie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Normandie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

La dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Normandie a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Ces provisions sur bases collectives, calculées à partir des outils et modèles Bâle II, visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Au 31 décembre 2012, l'encours de provisions sur bases collectives s'élève à 103 007 milliers d'euros contre 118 595 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille-titres de la Caisse régionale de Normandie est composé uniquement de titres de placement, titres d'investissement, titres de participation et autres titres détenus à long terme.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions et autres titres à revenus variables (parts d'OPCVM dans la majorité des cas) sont inscrits au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ». Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Normandie dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Normandie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Normandie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation.

En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Normandie utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Normandie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Normandie n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Normandie applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Normandie applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire à l'exception de certains matériels informatiques et spécialisés qui peuvent être amortis en dégressif.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Normandie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre	20 à 25 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	7 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Normandie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,

- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties au prorata des intérêts courus pour les TSR dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Normandie applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Normandie applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Normandie a constitué une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de sa participation en 2011 à deux GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation vient en complément de la provision pour dépréciation des ADF comptabilisée en raison des abandons de créances programmés à terme et afin de neutraliser totalement le gain d'IS provenant des déficits transférés par les GIE. Elle sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Normandie au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Normandie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le F.R.B.G. de la Caisse Régionale de Normandie a été doté de 13 millions d'euros sur la période, il s'élève à 28 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole de Normandie sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Normandie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Normandie n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Normandie.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 24 et 25.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord n° 65 du 23 juin 2011 qui définit une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation, l'intéressement étant égal à la différence entre cette enveloppe globale et le montant de la participation.

En outre, l'accord n° 67 du 23 juin 2011 prévoit un abondement de la Caisse régionale de Normandie permettant de bonifier les versements effectués sur le Plan Epargne Entreprise (PEE) ou sur le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) pour les sommes provenant de l'intéressement.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Normandie applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Normandie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements de la Caisse Régionale de Normandie relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont pris en charge par une société d'assurance: les engagements relatifs aux primes et indemnités de départ à la retraite du personnel et ceux relatifs à la retraite complémentaire des cadres de direction et des mandataires sociaux sont transférés à PREDICA.

Ces engagements, d'un montant total de 32 197 milliers d'euros, sont couverts par des fonds, complétés par une provision de 610 milliers d'euros au 31/12/2012. Les cotisations versées à l'assureur sont enregistrées en frais de personnel.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Normandie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Normandie.

Il n'en a pas été constaté au cours de l'année 2012.

2.14 Impôt sur les bénéficiaires (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et de la contribution exceptionnelle et temporaire de 5%.

La Caisse régionale de Normandie a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale, déduction faite des éventuelles économies d'impôt rétrocédées par Crédit Agricole S.A selon les modalités prévues dans la convention.

La charge d'impôt 2012 de la Caisse régionale de Normandie a ainsi été minorée du montant des économies d'impôt rétrocédées par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 1,2 millions d'euros.

NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	>3mois <=1an	> 1 an <=5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	184				184		184	9 402
à terme	14 443				14 443		14 443	0
Prêts subordonnés				919	919	10	929	1 051
Total	14 627	0	0	919	15 546	10	15 556	10 453
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	14 627	0	0	919	15 546	10	15 556	10 453
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	35 055				35 055	2	35 057	18 661
Comptes et avances à terme	105 463	24 881	416 652	500 618	1 047 614	4 864	1 052 478	977 265
Prêts subordonnés	0	0	0	35 800	35 800	11	35 811	35 826
Total	140 518	24 881	416 652	536 418	1 118 469	4 877	1 123 346	1 031 752
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	140 518	24 881	416 652	536 418	1 118 469	4 877	1 123 346	1 031 752

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 36 740 milliers d'euros contre 36 877 milliers d'euros en 2011.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011	
	<=3mois	>3mois <=1an	> 1 an <=5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	26 478	1 272			27 750		27 690
Autres concours à la clientèle	623 981	1 226 209	4 161 010	5 475 510	11 486 710	53 752	11 540 462
Comptes ordinaires débiteurs	119 420				119 420	1 578	120 998
Dépréciations							-194 021
VALEUR NETTE AU BILAN							11 495 189
							11 456 253

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 232 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 542 109 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 1 571 511 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Culteurs	4 420 954	55 823	38 614	45 389	28 445	4 376 304	52 224	37 449	37 585	27 568
Culteurs professionnels	2 316 821	40 898	34 447	35 661	30 769	2 270 477	50 718	38 653	41 156	31 968
Intérêts financiers	1 451 880	68 900	52 212	51 260	39 446	1 558 931	65 817	50 014	50 503	39 708
Prises	160 307	1 374	851	1 163	804	109 365	2 469	401	2 412	359
Activités publiques	1 967 756	84 523	44 885	60 437	34 453	1 919 043	57 360	36 987	43 706	29 139
Autres agents économiques	1 320 087	-	-	-	-	1 349 535	-	-	-	-
TOTAL	11 689 211	251 637	171 109	194 021	134 010	11 631 854	228 874	163 770	175 599	128 964

NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2012		31/12/2011	
	Placement	Investissement	Total	Total
(en milliers d'euros)				
Effets publics et valeurs assimilées :		60 101	60 101	40 732
- dont surcote restant à amortir		3 821	3 821	1 281
- dont décote restant à amortir		141	141	116
Créances rattachées		505	505	548
Dépréciations		0	0	-887
Valeur nette au bilan	0	60 606	60 606	40 393
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :				
Emis par organismes publics	0	5 424	5 424	0
Autres émetteurs	36 536	338 266	374 802	383 548
- dont surcote restant à amortir	30	6 546	6 576	6 835
- dont décote restant à amortir	2	3 911	3 913	4 658
Créances rattachées	32	7 699	7 731	7 353
Dépréciations	-2 339		-2 339	-7 463
Valeur nette au bilan	34 229	351 389	385 618	383 438
Actions et autres titres à revenu variable	244 308		244 308	229 469
Créances rattachées			0	0
Dépréciations	-2 081		-2 081	-3 678
Valeur nette au bilan	242 227		242 227	225 791
TOTAL VALEUR NETTE BILAN	276 456	411 995	688 451	649 622
Valeurs estimatives	283 404	437 661	721 065	640 440

(1) dont 68 916 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 62 795 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

La Caisse régionale de Normandie ne détient pas de titres classés en titres de transaction ni en titres de l'activité de portefeuille.

Aucun transfert entre portefeuilles n'a été constaté au cours de l'année 2012.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01, s'est élevé à 4 750 milliers d'euros (hors primes et décotes). Les moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à - 1 470 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

Portefeuille de titres de placement :

La valeur estimée des plus-values latentes s'élève à 6 980 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 3 460 milliers d'euros au 31/12/2011. Les moins-values latentes, entièrement dépréciées, s'élèvent à 4 420 milliers d'euros contre 11 141 milliers d'euros en 2011.

La valeur estimative des titres de placement cotés correspond au dernier cours de bourse. La valeur estimative des titres non cotés est la dernière valeur liquidative connue à l'arrêté comptable fournie par la contrepartie.

Portefeuille de titres d'investissement :

La valeur estimée des plus-values latentes s'élève à 34 359 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 11 671 milliers d'euros au 31/12/2011. Les moins-values latentes s'élèvent à 489 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 17 298 milliers d'euros dépréciées pour 887 milliers d'euros (dette souveraine grecque) en 2011.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administration et banques centrales (y compris États)	5 565	0
Etablissements de crédit	171 352	178 669
Clientèle financière	275 198	244 657
Collectivités locales	127	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	175 603	185 903
VALEUR NETTE AU BILAN	627 845	609 229

Au 31/12/2012, la Caisse régionale de Normandie détient, dans son portefeuille d'investissement, des titres de dettes souveraines des États irlandais (1 M€) et italien (2 M€). Ces titres ne sont pas dépréciés

Les titres grecs en portefeuille à fin 2011 (1,5 M€) ont été échangés puis cédés au cours de l'année 2012. La moins-value de 1,15 M€ générée en 2012 était dépréciée à hauteur de 0,887 M€ dans les comptes au 31 décembre 2011.

Les titres portugais en portefeuille fin 2011 ont été remboursés à leur échéance en 2012 au nominal (10 M€).

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	385 619	60 606	242 227	688 452	383 548	40 393	225 791	649 732
dont titres cotés	309 342	60 101	0	369 443	379 679	40 732		420 411
dont titres non cotés (1)	70 885	0	244 308	315 193	3 869		229 469	233 338
Créances rattachées	7 731	505		8 236	7 353	548	0	7 901
Dépréciations	-2 339	0	-2 081	-4 420	-7 463	-887	-3 678	-12 028
VALEUR NETTE AU BILAN	385 619	60 606	242 227	688 452	383 438	40 393	225 791	649 622

(1) La répartition des parts d'OPCVM (nette de dépréciations) est la suivante :

- OPCVM français 234 045 milliers d'euros dont OPCVM de capitalisation 227 553 milliers d'euros
- OPCVM étrangers 8 182 milliers d'euros, tous de capitalisation.

Un OPCVM sous contrôle exclusif, le FCP ELSTAR créé en 2008, figure à l'actif du bilan pour 64 677 milliers d'euros. Sa valeur estimative au 31 décembre 2012 s'élève à 66 253 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012 (y compris FCPR) :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	147 772	151 093
OPCVM obligataires	13 003	14 029
OPCVM actions	6 949	6 594
OPCVM autres	76 584	76 948
TOTAL	244 308	248 664

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤ 1an	>1an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	15 495	40 410	133 491	190 830	380 226	7 731	387 957	390 901
Dépréciations					0		-2 339	-7 463
VALEUR NETTE AU BILAN					380 226	7 731	385 618	383 438
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute	111		7 971	52 019	60 101	505	60 606	41 280
Dépréciations					0			-887
VALEUR NETTE AU BILAN					60 101	505	60 606	40 393

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursée	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos(1))	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes			
FILIALES ET PARTICIPATIONS									
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
-Participations dans des établissements de crédit:									
SAS rue la BOETIE	EUR	2 480 628	14 894 037	2,88%	509 510	509 510	29 332	595 827	
-Autres parts dans les entreprises liées:									
SAS NORMANDIE IMMOBILIER	EUR	13 600	-7 765	100,00%	13 600	5 613	520	-2 826	
-Autres titres de participations :									
SACAM PARTICIPATION	EUR	62 558	6 070	2,91%	2 106	2 106		1 570	
SAS UNEXO	EUR	127 923	50 050	12,95%	20 849	20 849		7 962	979
SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	725 471	-24	2,52%	18 403	18 403	8 606	-17 894	
SACAM INTERNATIONAL	EUR	631 828	-175	3,18%	28 617	17 742		-146 935	
SACAM AVENIR	EUR	113 464	-32	2,48%	2 828	2 828		-11	
SACAM FIA NET	EUR	47 185	-18	2,98%	1 405	979		-14	
NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT	EUR	12 100	1 694	10,41%	1 589	1 589		201	
SAS SACAM FIRECA	EUR	22 510	686	3,03%	1 354	703		-6	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1 % DE L'ENTITE									
-Autres parts dans les entreprises liées [ensemble]	EUR				1 320	1 320	1 047		
-Autres titres de participations [ensemble]	EUR				3 856	3 090	1 457		148
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS					605 437	584 732	40 962		1127

(1) le dernier exercice clos est le 31/12/2011.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	14 920	9 262	14 920	10 077
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	1 567	1 567	837	837
Créances rattachées	20	20	0	0
Dépréciations	-7 987		-7 172	
Sous total Parts dans les entreprises liées	8 520	10 849	8 585	10 914
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	590 517	758 329	582 946	836 388
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	39 395	39 078	43 283	42 815
Créances rattachées	176	176	331	331
Dépréciations	-13 035		-10 279	
Sous-total titres de participation	617 053	797 583	616 281	879 534
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	7 062	3 800	6 905	3 800
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	32 053	19 317	28 532	16 349
Créances rattachées	124	124	101	101
Dépréciations	-16 696		-15 985	
Sous-total autres titres détenus à long terme	22 543	23 241	19 553	20 250
Sous total titres de participation et autres titres détenus à long terme	639 596	820 824	635 834	899 784
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	648 116	831 673	644 419	910 698

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	612 499		604 771	
Titres cotés	0		0	
TOTAL	612 499		604 771	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Dans la rubrique « autres titres détenus à long terme », les lignes « avances consolidables » et « dépréciations » comprennent pour 13 192 milliers d'euros les ADF versés dans le cadre des GIE d'investissement (cf note 2.6).

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	14 920	0	0	0	14 920
Avances consolidables	837	730	0	0	1 567
Créances rattachées	0	20	0	0	20
Dépréciations	-7 172	-815			-7 987
VALEUR NETTE AU BILAN	8 585	-65	0	0	8 520
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	616 281	304	468	0	617 053
Valeurs brutes	582 946	7 571	0	0	590 517
Avances consolidables	43 283	716	-4 604	0	39 395
Créances rattachées	331	3 483	-3 638	0	176
Dépréciations	-10 279	-11 466	8 710		-13 035
Autres titres détenus à long terme	19 553	3 907	-917	0	22 543
Valeurs brutes	6 905	157	0	0	7 062
Avances consolidables	28 532	3 651	-130	0	32 053
Créances rattachées	101	940	-917	0	124
Dépréciations	-15 985	-841	130	0	-16 696
VALEUR NETTE AU BILAN	635 834	4 211	-449	0	639 596
TOTAL	644 419	4 146	-449	0	648 116

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	213 051	20 897	-9 207	-17	224 724
Amortissements et dépréciations	-114 432	-11 333	8 285		-117 480
VALEUR NETTE AU BILAN	98 619	9 564	-922	-17	107 244
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	11 738	95	-7 423	17	4 427
Amortissements et dépréciations	-8 063	-205	7 423		-845
VALEUR NETTE AU BILAN	3 675	-110	0	17	3 582
TOTAL	102 294	9 454	-922	0	110 826

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	108	149
Comptes de stock et emplois divers	91	101
Débiteurs divers (2)	182 403	157 391
Comptes de règlement	1 166	11 854
VALEUR NETTE AU BILAN	183 768	169 495
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert (3)	154 816	124 962
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	8	5
Charges constatées d'avance	1 235	1 317
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	9 401	11 003
Autres produits à recevoir	36 679	38 591
Autres comptes de régularisation	497	116
VALEUR NETTE AU BILAN	202 636	175 994
TOTAL	386 404	345 489

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) augmentation des débiteurs divers liée essentiellement aux dépôts de garantie versés sur instruments financiers à terme pour 15 M€ et les créances sur l'Etat (acomptes supérieurs à la dette en 2012)

(3) Augmentation des comptes de transfert au 31/12/2012 (essentiellement sommes à recevoir de filiales du groupe ou d'autres CR dans le cadre de la gestion de crédits spéciaux)

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	175 600	80 199	-59 350	-2 429	1	194 021
Sur opérations sur titres	12 028	1 742	-9 350			4 420
Sur valeurs immobilisées	33 659	13 262	-8 840			38 081
Sur autres actifs	112	10	-95		-1	26
TOTAL	221 399	95 213	-77 635	-2 429	0	236 548

La ligne valeurs immobilisées comprend les titres de participation et autres titres détenus à long terme ainsi que les dépréciations des immobilisations.

La colonne « désactualisation » correspond à la prise en compte de l'écoulement du temps comprise dans le calcul d'actualisation des espoirs de recouvrement sur les créances douteuses. Elle est comptabilisée en marge d'intérêts.

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	2 529				2 529		2 529	422
· à terme				919	919	9	928	992
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 529	0	0	919	3 448	9	3 457	1 414
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	144 068				144 068	1	144 069	11 314
Comptes et avances à terme	1 826 087	1 850 041	2 266 574	1 600 717	7 543 419	7 023	7 550 442	7 988 079
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 970 155	1 850 041	2 266 574	1 600 717	7 687 487	7 024	7 694 511	7 999 393
TOTAL	1 972 684	1 850 041	2 266 574	1 601 636	7 690 935	7 033	7 697 968	8 000 807

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. *Cadre Juridique et Financier*].

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créiteurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 111 690				2 111 690	22	2 111 712	2 245 752
Comptes d'épargne à régime spécial :								
· à vue	37 884				37 884		37 884	34 897
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :								
· à vue	41 332				41 332		41 332	17 692
· à terme	387 155	105 430	1 191 553	77 550	1 761 688	29 810	1 791 498	1 092 457
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 578 061	105 430	1 191 553	77 550	3 952 594	29 832	3 982 426	3 390 798

11.2 Comptes créiteurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	1 811 217	1 709 922
Agriculteurs	301 501	302 329
Autres professionnels	555 109	393 590
Clientèle financière	25 758	19 606
Entreprises	1 035 899	805 382
Collectivités publiques	114 464	39 383
Autres agents économiques	138 480	120 585
VALEUR AU BILAN	3 982 428	3 390 797

NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
DETTES								
Bons de caisse	4 750	2 835	7 071		14 656	1 107	15 763	18 104
Titres de créances négociables (1)	50 000	100 000		525 000	675 000	7 377	682 377	806 530
VALEUR AU BILAN	54 750	102 835	7 071	525 000	689 656	8 484	698 140	824 634

- (1) dont BMTN 525 millions d'euros
Toutes les dettes représentées par un titre sont émises au pair.

NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)		
Instruments conditionnels vendus	101	140
Comptes de règlement et de négociation	249	120
Créditeurs divers (2)	67 995	77 023
Versements restant à effectuer sur titres	9 485	5 156
VALEUR AU BILAN	77 830	82 439
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	15 350	17 505
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	2
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	169	467
Produits constatés d'avance	74 375	72 126
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	10 012	8 121
Autres charges à payer	70 517	67 253
Autres comptes de régularisation	820	1 039
VALEUR AU BILAN	171 245	166 513
TOTAL	249 075	248 952

- (1) les montants incluent les dettes rattachées.
(2) diminution du poste « créditeurs divers » due essentiellement à la dette IS (acomptes supérieurs à la dette en 2012 et figurant en débiteurs divers à l'actif)

NOTE 14 - PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31/12/2012
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	0	4 984	-3 599	-775	610
Provisions pour autres engagements sociaux (médailles du travail)	1 240	177		-33	1 384
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 699	1 494	0	-343	2 850
Provisions pour litiges fiscaux (2)	2 971		-41	-2 556	374
Provisions pour autres litiges	4 255	1 026	-595	-1 217	3 470
Provisions pour risques de crédit (3)	118 595	10 911	0	-26 499	103 007
Provision pour perte et charges sur instruments financiers	3 474	1 212		-1 057	3 629
Provision pour risque sur GIE investissement	924	959	-684	-244	956
Provisions pour risques opérationnels (4)	10 673	1 236	0	-5 863	6 047
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	12 004	2 290	0	-6 318	7 976
Provision pour charges relative aux intérêts sur DAT à taux progressif	8 075	5 173	-2 798	-2	10 448
Aures provisions (6)	2 510	344	-257	-199	2 397
VALEUR AU BILAN	166 421	29 805	-7 973	-45 105	143 148

(1) Les engagements de retraites et assimilés sont externalisés auprès de Prédica (Cf note 16). Le reliquat de provision constaté au 31 décembre 2012 correspond à l'ajustement à la baisse du taux de référence utilisé pour l'évaluation des engagements en fin d'année.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés. La reprise 2012 correspond à un dégrèvement obtenu.

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir des estimations de perte attendue découlant des modèles Bâle II.

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 15 ci-après

(6) Comprend une provision pour péréquation des frais du personnel informatique constituée dans le cadre du projet NICE (regroupement des systèmes informatiques des Caisses régionales) pour 2,17 millions d'euros

Information sur les passifs éventuels :

Information relative au Droit Individuel de Formation (DIF) :

Ce droit, institué par la loi n° 2004-391 du 4 mars 2004, correspond à un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an au plus, plafonné à 120 heures et utilisable à l'initiative du salarié en accord avec son employeur.

volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande	208 117 heures
évaluation du coût financier correspondant	5 059 milliers d'euros

NOTE 15 - EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	151 027	45 275
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	585 558	1 133 383
Ancienneté de plus de 10 ans	977 400	560 230
Total plans d'épargne-logement	1 713 985	1 738 888
Total comptes épargne-logement	308 633	332 246
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 022 618	2 071 134

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	19 774	23 786
Comptes épargne-logement	77 694	82 047
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	97 468	105 833

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 394	2 084
Ancienneté de plus de 10 ans	6 296	8 537
Total plans d'épargne-logement	7 690	10 621
Total comptes épargne-logement	286	1 383
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	7 976	12 004

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	10 621	1 507	4 438	7 690
Comptes épargne-logement :	1 383	783	1 880	286
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	12 004	2 290	6 318	7 976

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les engagements de retraite et avantages similaires de la Caisse régionale de Normandie relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle	Dettes actuarielles au 31/12/N-1	28 060	27 408
	Coûts des services rendus sur la période	1 635	1 710
	Coût financier	1 360	1 062
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	284	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 539	-1 555
	(Gains) / pertes actuariels *	2 397	-565
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	32 197	28 060

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011	
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 635	1 710	
	Coût financier	1 360	1 062	
	Rendement attendu des actifs	-920	-941	
	Amortissement du coût des services passés	26	24	
	Gains / (pertes) actuariels net	3 619	-1 810	
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes			
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif			
		CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RESULTAT	5 720	45

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	29 080	27 141
	Rendement attendu des actifs	920	941
	Gains / (pertes) actuariels	-1 222	1 246
	Cotisations payées par l'employeur	3 846	1 307
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	284	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-1 539	-1 555
		JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	31 369

Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Normandie a couvert ses engagements par des polices d'assurance auprès de PREDICA. Les actifs du régime sont ainsi composés, au 31/12/2012:

Actifs des régimes	Contrats de retraite supplémentaire	contrat IFC salariés
Obligations	86,2 %	86,2 %
Actions	7,9 %	7,9 %
Autres actifs	5,9 %	5,9 %

Variations de la provision

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	1 263	1
	Cotisations payées par l'employeur	3 846	1 307
	Variation de périmètre		
	Paiements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-5 720	-45
		(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-611

Rendement des actifs des régimes

Taux de rendement attendus des actifs des régimes pour 2012 :

Contrats de retraite supplémentaire	contrat IFC salariés
3,60%	2,90 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation utilisé en 2012 : taux iBoxx Corporate AA 10+

Contrats de retraite supplémentaire	contrat IFC salariés
2,85 %	2,85 %

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

	Contrats de retraite supplémentaire	contrat IFC salariés
Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de	- 3 ,30 %	- 4,32 %
Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de	+ 3,52 %	+ 4,70 %.

NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	28 000	15 000
Valeur au bilan	28 000	15 000

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2012					Dettes rattachées	Total	31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
(en milliers d'euros)								
Dettes subordonnées à terme			25 000		25 000	131	25 131	38 873
C/C bloqués des Caisses Locales				88 989	88 989	0	88 989	67 004
VALEUR AU BILAN			25 000	88 989	113 989	131	114 120	105 877

Les dettes subordonnées à terme sont constituées de TSR émis en euros, à taux d'intérêt fixe

Le montant total des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 353 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 4 115 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres						Total des capitaux propres
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	
(en milliers d'euros)							
Solde au 31 Décembre 2010	130 993	727 268	317 221	210 363	0	88 314	1 474 159
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010						-9 914	-9 914
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		58 800	19 600	0			78 400
Affectation du résultat social 2010						-78 400	-78 400
Report à nouveau débiteur							0
Résultat de l'exercice 2011						84 490	84 490
Autres variations							0
Solde au 31 Décembre 2011	130 993	786 068	336 821	210 363	0	84 490	1 548 735
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011						-9 854	-9 854
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		55 977	18 659				74 636
Affectation du résultat social 2011						-74 636	-74 636
Report à nouveau débiteur							0
Résultat de l'exercice 2012						85 372	85 372
Autres variations							0
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2012	130 993	842 045	355 480	210 363	0	85 372	1 624 253

Le capital social au 31/12/2012 est composé de :

- 4 912 233 parts sociales de 20 euros chacune se répartissant ainsi :

- 4 912 208 parts sociales détenues par les 100 caisses locales qui disposent de 300 droits de vote
- 25 parts sociales détenues par les 24 administrateurs et Crédit Agricole SA disposant de 25 droits de vote

- 1 637 401 certificats coopératifs d'associés de 20 euros chacun détenus par Crédit Agricole SA. et ne conférant aucun droit de vote

NOTE 20 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	1 624 253	1 548 735
Fonds pour risques bancaires généraux	28 000	15 000
Dettes subordonnées et titres participatifs	114 121	105 877
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 766 374	1 669 612

NOTE 21 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	1 310 858	1 207 770
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 137 968	1 041 148
Sur la clientèle	13 232	13 232
Obligations et autres titres à revenu fixe	159 658	153 390
Dettes	7 811 161	8 105 270
Sur les établissements de crédits et institutions financières	7 697 040	7 999 393
Sur la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	114 121	105 877
Engagements donnés	486 903	780 730
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	300 000
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	439 752	439 451
Garanties données à la clientèle	47 151	41 279
Autres engagements donnés	0	0

Les entreprises liées comprennent Crédit Agricole SA et les filiales du groupe.

NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'est pas présenté de liste détaillée des transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées car celles-ci sont conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 23 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises s'élève à 21,5 millions d'euros (contre 17,3 millions d'euros au 31/12/2011), dont 8,8 millions d'euros en devises de l'UE (hors Euro) et 11,5 millions d'euros en dollars américains.

Les opérations faites en devises avec la clientèle (prêts, dépôts) sont toutes adossées à Crédit Agricole S.A.

NOTE 24 - OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Opérations de change à terme	10 520	10 512	6 876	6 897
Devises	5 202	5 202	3 504	3 504
Euros	5 318	5 310	3 372	3 393
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
TOTAL	10 520	10 512	6 876	6 897

NOTE 25 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 015 896	341 034	2 356 930	2 294 338
Opérations de gré à gré (1)	2 015 896	341 034	2 356 930	2 294 338
Swaps de taux d'intérêt	2 015 896	341 034	2 356 930	2 294 338
Opérations conditionnelles	5 122	122 056	127 178	138 454
Opérations de gré à gré	5 122	122 056	127 178	138 454
Options de swap de taux	0	0	0	0
Caps et floors				
Achetés	2 882	17 000	19 882	17 308
Vendus	2 240	17 000	19 240	14 094
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés		44 028	44 028	53 526
Vendus		44 028	44 028	53 526
Dérivés de crédit	0	0	0	
TOTAL	2 021 018	463 090	2 484 108	2 432 792

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Les opérations sur instruments financiers à terme sont effectuées en totalité de gré à gré.

(en milliers d'euros)	opérations effectuées de gré à gré au 31/12/2012		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Instruments de taux d'intérêts			
Swaps de taux d'intérêt	753 012	1 088 789	515 128
Caps, Floors, Collars	14 643	24 479	0
Instruments de devises			
Instruments de taux de change terme conditionnel	80 846	7 209	0
Sous total	848 501	1 120 477	515 128
Opérations de change à terme	21 031	0	0
Sous total	21 031	0	0
TOTAL	869 532	1 120 477	515 128

(en milliers d'euros)	opérations effectuées de gré à gré au 31/12/2011		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Instruments de taux d'intérêts			
Swaps de taux d'intérêt	717 760	992 711	583 867
Caps, Floors, Collars	3 233	26 198	1 971
Instruments de devises			
Instruments de taux de change terme conditionnel	99 327	7 726	0
Sous total	820 320	1 026 635	585 838
Opérations de change à terme	11 411	2 361	0
Sous total	11 411	2 361	0
TOTAL	831 731	1 028 996	585 838

25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Swaps de taux d'intérêt	-70 410	2 356 930	-37 960	2 294 339
Caps, Floors, Collars	-	39 122	-	31 402
TOTAL	-70 410	2 396 052	-37 960	2 325 741

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

Au 31/12/2012, les swaps se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction (*)
Contrats d'échange de taux	5 216	334 395	1 681 500	335 818

(*) dont swaps d'intermédiation : 235 818 milliers d'euros

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert n'a eu lieu en 2012.

NOTE 26 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- un reporting des opérations effectuées par contrepartie à destination de la Direction Générale et de la Direction du contrôle permanent
- une procédure qui fixe les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux opérations du service Trésorerie
- des limites maximales d'engagement par contrepartie incluant l'ensemble des opérations. Les limites sont définies en fonction de contraintes internes et de la qualité de la contrepartie.
- des méthodologies de mesure des risques. L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt peut être mesurée par la combinaison :

⇒ du coût de remplacement ou valeur de marché (s'il est positif)

⇒ et du risque potentiel ou Add-on (risque supplémentaire en cas de variation de marché qui dépend principalement du facteur temps et de la nature des contrats).

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme peut être résumée dans le tableau suivant :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	2 616	7 608	10 224	2 231	10 211	12 442
Risques sur les autres contreparties	6 853	7 543	14 396	5 788	8 130	13 918
Total avant effet des accords de compensation	9 469	15 151	24 620	8 019	18 341	26 360
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	9 469	15 151	24 620	8 019	18 341	26 360
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	9 469	15 151	24 620	8 019	18 341	26 360
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	1 620	1 620	0	5 656	5 656
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	9 469	13 531	23 000	8 019	23 997	32 016

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 398 718	1 899 856
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	0	300 000
. Engagements en faveur de la clientèle	1 398 718	1 599 856
Ouverture de crédits confirmés	946 269	1 058 436
- Ouverture de crédits documentaires	8 963	8 806
- Autres ouvertures de crédits confirmés	937 306	1 049 630
Autres engagements en faveur de la clientèle	452 449	541 420
Engagements de garantie	625 144	628 368
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	439 752	439 451
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties (2)	439 752	439 451
. Engagements d'ordre de la clientèle	185 392	188 917
Cautions immobilières	25 150	31 555
Autres garanties d'ordre de la clientèle (3)	160 242	157 362
Engagements sur titres	1 909	2 044
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements à donner	1 909	2 044
Engagements reçus		
Engagements de financement	850 000	850 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit (4)	850 000	850 152
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 498 430	2 345 243
. Engagements reçus d'établissements de crédit	242 701	269 952
. Engagements reçus de la clientèle	2 255 729	2 075 291
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	300 366	263 737
Autres garanties reçues	1 955 363	1 811 554
Engagements sur titres	1 909	2 044
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements reçus	1 909	2 044

(1) en 2011, accords de refinancement donnés à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du ratio de liquidité pour 300 000 milliers d'euros contre 0 en 2012

(2) dont engagement de garantie dans le cadre de l'opération Switch: 438 325 milliers d'euros

(3) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 54 913 milliers d'euros ont été reclassées en "autres garanties d'ordre de la clientèle"

(4) dont accord de refinancement reçu de Crédit Agricole SA dans le cadre du ratio de liquidité: 850 000 milliers d'euros

NOTE 28 - ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

La Caisse régionale de Normandie a donné en garantie certaines de ses créances clientèle dans le cadre de refinancements qui lui sont accordés par Crédit Agricole S.A.:

(en milliers d'euros)	Montant
Créances apportées en garantie	31/12/2012
à Crédit Agricole S.A. / procédure TRICP (refinancement à la Banque de France)	2 566 585
à Crédit Agricole S.A. / financements SFEF (Société de Financement de l'Economie Française)	366 887
à Crédit agricole S.A. / financements CRH (Caisse de Refinancement Hypothécaire)	449 938
à Crédit Agricole Home Loan SFH	806 749
à Crédit Agricole S.A. / financements BEI (Banque européenne d'investissement)	10 752
à Crédit Agricole S.A. /mobilisation CDC	40 749

NOTE 29 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes d'une convention de garantie, la Caisse régionale de Normandie est engagée dans la limite de ses fonds propres, soit 1 539 millions d'euros au 31/12/2012, à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A., au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

NOTE 30 - ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Au 31/12/2012, la Caisse régionale de Normandie n'a pas d'engagements en matière de crédit bail.

NOTE 31 - OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

La Caisse régionale de Normandie n'est pas concernée par ce type d'opérations.

NOTE 32 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	11 024	13 162
Sur opérations internes au Crédit Agricole	45 607	30 615
Sur opérations avec la clientèle	449 415	448 248
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	19 241	18 070
Produit net sur opérations de macro-couverture (2)	0	1 748
Sur dettes représentées par un titre	8 456	8 059
Autres intérêts et produits assimilés	5 398	257
Intérêts et produits assimilés	539 141	520 159
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 553	11 713
Sur opérations internes au Crédit Agricole	204 895	218 481
Sur opérations avec la clientèle	59 336	49 040
Charge nette sur opérations de macro-couverture (2)	1 276	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Sur dettes représentées par un titre	40 135	37 946
Autres intérêts et charges assimilées	1 469	940
Intérêts et charges assimilées (1)	317 664	318 120
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	221 477	202 039

(1) le montant des charges d'intérêts sur dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de 4 353 milliers d'euros, il était de 4 115 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 33 - REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	445	531
Titres d'investissement	18 796	17 538
Opérations diverses sur titres	8 456	8 059
Revenus des titres à revenus fixes	27 697	26 128
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (*)	5 600	31 259
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	5 600	31 259
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	33 297	57 387

(*) Contrairement à 2011, la Caisse Régionale de Normandie n'a pas perçu de dividendes de la SAS La Boétie en 2012 (17,2 M€ en 2011).

NOTE 34 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	284	0	284	229	0	229
Sur opérations internes au crédit agricole	23 331	16 038	7 293	23 233	15 862	7 371
Sur opérations avec la clientèle	53 824	1 141	52 683	56 817	1 029	55 788
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	1 266	0	1 266	1 388	0	1 388
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	20	0	20
Sur prestations de services financiers (1)	118 227	10 655	107 572	118 752	12 243	106 509
Provision pour risques sur commissions	292	344	-52	359	225	134
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	197 224	28 178	169 046	200 798	29 359	171 439

(1) dont prestations d'assurance-vie : 20 989 milliers d'euros contre 21 660 milliers d'euros en 2011

NOTE 35 - GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 225	1 177
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	219	-733
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	1 444	444

NOTE 36 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-1 191	-3 015
Reprises de dépréciations	6 575	2 465
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	5 384	-550
Plus-values de cession réalisées	611	2 742
Moins-values de cession réalisées	-2 385	-3 197
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-1 774	-455
Frais d'acquisition	1	79
Solde des opérations sur titres de placement	3 609	-1 084
Titres de l'activité de portefeuille		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	3 609	-1 084

NOTE 37 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	640	535
Quote part des opérations faites en commun	0	0
Refacturation et transfert de charges	0	0
Reprises provisions	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	640	535
Charges diverses	-833	-1 490
Quote part des opérations faites en commun	-1 383	-1 521
Refacturation et transfert de charges	0	0
Dotations provisions	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 216	-3 011
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 576	-2 476

NOTE 38 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	77 801	76 288
Charges sociales :	40 516	36 964
- dont cotisations au titre des régimes de retraite	11 841	9 095
Intéressement et participation	12 635	12 505
Impôts et taxes sur rémunérations	14 325	10 331
Total des charges de personnel	145 277	136 088
Refacturation et transferts de charges de personnel	-3 465	-3 704
Frais de personnel nets	141 812	132 384
Frais administratifs		
Impôts et taxes	7 774	8 630
Services extérieurs et autres frais administratifs	71 094	71 438
Total des charges administratives	78 868	80 068
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 325	-681
Frais administratifs nets	77 543	79 387
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	219 355	211 771

Effectif moyen

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	424	419
Non cadres	1 516	1 515
TOTAL	1 940	1 934

Informations relatives à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction :

- montant global des rémunérations allouées en 2012 : 1,940 millions d'euros
- montant global des avances et crédits octroyés en 2012 : 1,947 millions d'euros

NOTE 39 - COUT DU RISQUE

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagement hors-bilan ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations et de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Par exception, sont classées en produit net bancaire, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses, à la part des loyers douteux sur opérations de crédit bail ou de location simple dont la dépréciation est obligatoire et aux indemnités de résiliation sur contrats de crédit bail et assimilés.

Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de dépréciation pour risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	-91 572	-76 606
Dépréciations de créances douteuses	-78 222	-58 754
Autres provisions et dépréciations	-13 350	-17 852
Reprises de provisions et dépréciations	86 712	70 858
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	58 065	57 531
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	28 647	13 327
Variation des provisions et dépréciations	-4 860	-5 748
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 073	-1 201
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-15 814	-14 140
Décote sur prêts restructurés	0	0
Récupérations sur créances amorties	1 448	2 094
Autres pertes	0	0
COUT DU RISQUE	-20 299	-18 995

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 12 142 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 3 520 milliers d'euros

(2) les provisions de passif ont été affectées principalement par les mouvements liés à mise à jour de la provision collective

(3) Dont 517 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 12 142 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 40 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13 121	-13 266
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	8 840	3 540
Dotations ou reprise nette aux dépréciations		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (*)	-4 281	-9 726
Plus-values de cessions réalisées	0	
Sur titres d'investissement	0	545
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	170
Moins-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement	-319	-10
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
Solde des plus et moins-values de cessions		
Sur titres d'investissement	-319	535
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	170
Solde en perte ou en bénéfice	-4 600	-9 021
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	319	289
Moins-values de cessions	-51	-1
Solde en perte ou en bénéfice	268	288
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-4 332	-8 733

(*) dont dépréciations nettes :

- en 2012: participation Sacam International pour 2 347 milliers d'euros, la filiale immobilière pour 815 milliers d'euros et Sacam Fianet pour 426 milliers d'euros
- en 2011: participation Sacam International pour 5 094 milliers d'euros et filiale immobilière pour 4 172 milliers d'euros

NOTE 41 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale de Normandie n'a pas enregistré de charges et produits exceptionnels en 2012.

NOTE 42 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Charge fiscale :

Nature (en milliers d'euros)	Montant 2012	Montant 2011
Impôt sur les sociétés de l'exercice	48 130	54 605
Gain impôt par intégration fiscale	-1 166	-1 501
Impact étalement charge d'impôt sur crédit d'impôt / prêts taux zéro	-1 391	-1 875
Régularisation N-1 et rappel d'impôt (redressements acceptés / contrôle)	100	-171
Dotations nettes de reprise / impôt lié aux GIE d'investissement	31	422
Total	45 704	51 480

NOTE 43- INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Les activités de la Caisse Régionale de Normandie sont exclusivement la banque de proximité en France sur ses départements d'exercice :

- Elle représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.
- Elle commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers: support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

NOTE 44 - AFFECTATION DES RESULTATS

Nature (en milliers d'euros)	Montant
Résultat net 2012	85 372
Total à affecter	85 372
Intérêts aux parts sociales 2,78 %	2 731
Rémunération des Certificats Coopératifs d'associés	6 402
Réserve légale	57 179
Autres réserves	19 060
Total affecté	85 372

NOTE 45 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Normandie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 46 - PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Normandie

<i>(en milliers d'euros)</i>	K.P.M.G SA	%	ERNST & YOUNG AUDIT	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	95	100%	95	100%
Missions accessoires	0	0%	0	0%
Sous-total	95	100%	95	100%
Autres prestations	0	0%	0	0%
TOTAL	95	100%	95	100%

Honoraires 2012 hors taxes (frais et débours exclus).

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

- Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Toulouse, le 7 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I
Gabriel Morin

ERNST & YOUNG et Autres
Frank Astoux